



COMMUNE DE PAUDEX

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 29 octobre 2007, le Conseil communal a adopté :

1. Le préavis 08/2007 – Arrêté d'imposition 2008

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la feuille des avis officiels (article 107 al.3.LEDP) cet objet peut être consulté au greffe municipal.

2. Le préavis 09/2007 – Réfection d'un appartement – assainissement de l'enveloppe extérieure et réfection du parking Sud.

- allouant à la Municipalité un crédit de fr. 198'000.-- pour financer les travaux de **réfection intérieur** de l'immeuble

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP)

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  La Secrétaire municipale 
Serge Voruz  Ariane Bonard

Paudex le 30 octobre 2007